

Projet de messages du MSCPA pour la [réunion du Bureau et du GC du CSA](#), du 29 juillet 2022.

Première remarque sur l'échec des négociations sur l'égalité des droits entre les genres et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles (GEWE) :

Il faut parler de l'échec d'hier. Cela devrait être le premier point à l'ordre du jour de cette réunion : Il est nécessaire de procéder à une évaluation et d'en tirer les conséquences pour l'ensemble du CSA. Il ne s'agit pas de discuter du cadre de décision, mais plutôt de déterminer ce que cet échec signifie pour l'ensemble du CSA.

Changement de l'ordre du jour de la prochaine réunion du Bureau+GC en septembre.

Eventuellement élargir la participation pendant la session. Ainsi nous pourrions discuter de ce qu'il faut faire pendant la plénière.

Point 1 de l'ordre du jour: Projets de décisions et de conclusions de la CSA 50

1a) [Coordonner les réponses politiques : SOFI 2022](#)

Il s'agit de la troisième crise des prix alimentaires en 15 ans. L'incapacité à traiter les causes structurelles des crises de 2008 et 2011 signifie que nous sommes une fois de plus confrontés à la situation inacceptable de millions de personnes supplémentaires poussées vers la faim. Chaque crise met en évidence non seulement l'incapacité du système alimentaire agro-industriel à répondre aux crises successives, mais aussi le fait que c'est ce même système agro-industriel qui a contribué à les créer. Les pays endettés et dépendants des importations de denrées alimentaires sont particulièrement touchés et se retrouvent sans aucun moyen de s'en sortir.

Nous tenons à souligner l'importance de l'événement spécial de haut niveau intitulé « Il est temps d'agir ensemble : Coordonner les réponses politiques à la crise alimentaire mondiale », qui a été co-organisé par le Président de l'Assemblée générale des Nations unies et le CSA, le 18 juillet 2022. Même si les voix des pays et des groupes les plus touchés n'étaient pas au centre de l'attention, cet événement a été très utile pour fournir l'aperçu le plus complet à ce jour des différentes initiatives mises en oeuvre pour faire face à la crise alimentaire. Dans ses remarques finales, le président du CSA a souligné « la nécessité d'agir de toute urgence », ainsi que « la nécessité de continuer à agir ENSEMBLE, de manière coordonnée, pour soutenir les solutions proposées par les pays. Les personnes les plus touchées par cette crise n'ont pas le luxe de perdre du temps avec des projets doublons ou un manque de coordination. »

Nous considérons que les 6 domaines prioritaires que le président du CSA a identifiés dans ses remarques finales constituent une excellente base pour poursuivre les discussions au sein du CSA. Afin de créer l'espace nécessaire à cette poursuite, **le MSCPA propose de**

- développer un mécanisme inclusif de réponse à la crise alimentaire, qui puisse être activé afin de coordonner et soutenir les membres et les participants et assurer le suivi de la crise actuelle, partager les réponses et prévenir et traiter les crises futures. Concrètement, un Groupe de travail du CSA sur le suivi de la crise alimentaire pourrait être créé à cette fin, dans le cadre du format le plus inclusif du CSA.

- Soutenir et conseiller les pays dépendants des importations alimentaires pour qu'ils transforment leurs systèmes alimentaires en diversifiant leurs économies, en rompant leur dépendance vis-à-vis des importations alimentaires et des intrants externes et en renforçant leur résilience face aux crises futures.

Dans ce sens, le MSCPA propose l'amendement suivant au projet de cadre de décision sur ce point :

Nous suggérons d'ajouter au texte existant du paragraphe f) la phrase suivante :

f) appelle au renforcement des réponses politiques mondiales coordonnées aux multiples dimensions de la crise alimentaire mondiale. **Convient d'établir un Groupe de travail du CSA sur le suivi de la crise alimentaire, en tant que contribution aux réponses politiques mondiales coordonnées, afin d'aider les membres et les participants à assurer le suivi de la crise actuelle, à échanger sur les réponses et à prévenir et traiter les crises futures.**

Point 1 de l'ordre du jour b) [Directives volontaires GEWGE](#)

Proposition d'une évaluation approfondie du processus (voir ci-dessus)

Point 1 de l'ordre du jour c) [Questions cruciales, émergentes et durables](#)

Aucun autre commentaire de notre part.

Point 1 de l'ordre du jour d) [CSA « section à évolution constante »](#)

Comme nous l'avons indiqué dans le point précédent sur la crise alimentaire, nous estimons qu'il est utile de poursuivre notre dialogue en nous appuyant sur les six domaines identifiés par la Présidence du CSA. **Par conséquent, nous proposons que la section mobile du Plan de travail pluriannuel inclure, lors de la 51e session du CSA en octobre 2023, un événement de suivi de l'utilisation et de l'assimilation des recommandations du CSA sur la volatilité des prix des denrées alimentaires et la protection sociale**, dans le cadre de l'exercice de suivi permanent du CSA.

Un thème pour le bilan de 2023 devrait être identifié en tout cas, et nous pensons que ces deux séries de recommandations politiques du CSA sont particulièrement pertinentes pour discuter de la stabilisation des marchés et des prix des produits de base, ainsi que du renforcement des systèmes de protection sociale.

Dans ce sens, nous proposons d'amender le projet de Cadre de décision de la manière suivante :

Nouveau e) Convient de faire le bilan du CSA sur l'utilisation et la mise en œuvre des recommandations de politique générale du CSA sur la volatilité des prix des denrées alimentaires et la protection sociale lors de la 51e session du CSA, en octobre 2023.

De plus, nous aimerions proposer que le futur processus de convergence des politiques du CSA sur les inégalités fasse le point et comprenne mieux la manière dont le modèle économique mondial actuel

impacte les systèmes alimentaires, et comment les changements dans les règles mondiales et les arrangements institutionnels qui façonnent le commerce, la fiscalité, la dette, les marchés financiers, les investissements et les finances publiques sont nécessaires pour une transformation profonde des systèmes alimentaires.

Concernant le financement du plan de travail du CSA : Nous sommes fermement convaincus que le CSA doit être financé par des fonds publics. Si le CSA veut élargir et diversifier sa base financière avec des fonds provenant de fondations privées et du secteur privé, le CSA devra alors discuter de la mise en place d'une politique de garde-fous contre les conflits d'intérêts. Nous considérons que l'absence de telles garanties constitue déjà un problème pour le prochain Axe de travail sur les données. Dans ce sens, nous suggérons d'ajouter un nouveau point f)

f) Reconnaît la nécessité de discuter de l'élaboration de garanties contre les conflits d'intérêts potentiels concernant le financement du CSA dans le contexte de la discussion sur le futur PTPA 2024-2027.

Point 1e de l'ordre du jour) [Thème du rapport HLPE 2024](#)

La consultation interne au sein du MSCPA sur ces sujets a débuté, mais n'a pas encore pu être pleinement conclue, étant donné l'agenda chargé des dernières semaines.

Il existe deux opinions majeures au sein du MSCPA concernant les trois thèmes proposés par le HLPE pour le rapport de 2024 :

Une partie de ces consultations préliminaires favorise une **combinaison des thèmes 1 et 2** : Le titre proposé pourrait donc être : « **Construire des systèmes alimentaires résilients et équitables pour la SAN dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale.** »

Une combinaison de ces deux thèmes permettrait d'aborder, entre autres, la rémunération équitable des petits producteurs alimentaires et les protections des travailleurs du système alimentaire, ce qui est lié aux déséquilibres de pouvoir et aux inégalités dans les systèmes alimentaires ; les impacts du commerce sur la SAN, en particulier les impacts du régime commercial actuel sur les petits producteurs alimentaires ; tout le travail autour du COVID-19 et la nouvelle complexité actuelle de la crise alimentaire.

En plus des sujets abordés dans la justification du HLPE pour chacun des trois thèmes, les éléments qui pourraient être prioritaires pour une combinaison des thèmes 1 et 2 pourraient être :

- a. Dépeuplement rural, lié à la migration, à la pauvreté urbaine et à l'insécurité alimentaire
- b. Stockage public ou privé des denrées alimentaires
- c. Infrastructure
- d. Investissements
- e. Faire la différence entre les systèmes alimentaires/chaînes d'approvisionnement qui produisent des ingrédients pour des aliments hautement transformés et les systèmes qui produisent des aliments frais, bruts ou peu transformés.

L'autre partie de ces consultations préliminaires au sein du CSA privilégie le thème 3 sur les **conflits et la fragilité des systèmes alimentaires**. La nouvelle couche actuelle de la crise alimentaire

mondiale souligne l'importance et l'urgence d'un tel rapport du HLPE. La proposition du HLPE fournit des arguments solides pour cette question.

L'intersectionnalité des multiples facteurs lorsque le conflit rencontre l'urgence climatique, les événements météorologiques extrêmes, les maladies infectieuses et surtout la compétition pour l'accès aux ressources comme l'eau et les terres arables rendent les systèmes alimentaires dans les régions de conflits et les cas d'expulsions forcées dues aux conflits plus fragiles et inopérants.

Si la réponse d'urgence à court terme est vitale, elle n'est finalement pas suffisante. C'est l'aide au développement et les investissements à long terme qui sont essentiels pour briser le cercle vicieux de la faim et des conflits, et ils sont malheureusement encore limités. Ils méritent davantage d'efforts et d'investissements. Dans ce contexte, il est important de tirer des leçons, de multiplier et de soutenir les exemples dans lesquels des politiques efficaces ont contribué à une approche holistique à long terme de la lutte contre la faim induite par les conflits, ainsi que les exemples où des populations vivant dans des régions en conflit ou dans des situations de crise prolongée ont développé des solutions de production alimentaire et de technologies locales, s'appuyant sur leur connaissance millénaire de l'utilisation des sols, de l'agroécologie et des systèmes alimentaires équitables. Enfin, le rôle des femmes, dans toute leur diversité, dans le processus de gestion de l'insécurité alimentaire sous l'occupation, dans les régions en conflit et pendant les crises prolongées devrait être un autre point d'attention.

Enfin, nous continuons à penser que la **décision sur ce sujet devrait être prise par la plénière du CSA**, sur la base de deux ou trois thèmes proposés.

Point 1f de l'ordre du jour - Recommandations concernant les recommandations politiques sur la jeunesse ([BurAG/2022/07/29/01f](#))

- Le groupe de travail « Jeunesse » du MSCPA a entamé son processus interne d'évaluation de la version finale des recommandations politiques.
 - o Leur consultation interne se terminera avant la plénière du CSA en octobre.
 - o Les jeunes ont soumis une proposition pour un événement parallèle pendant la plénière, au cours duquel ils espèrent partager leur évaluation des recommandations politiques dans le cadre d'un dialogue avec les membres des autres groupes du MSCPA.

- En ce qui concerne les projets de décisions, l'équipe de coordination du MSCPA « Jeunesse » souhaite communiquer les points suivants :
 - 1) Premièrement, nous conseillons de renforcer le texte du projet de décision 2e.
 - o Il est essentiel de renforcer l'agentivité de la jeunesse et le rôle du CSA pour aider les pays et les régions à répondre aux questions liées à la responsabilité et aux meilleures pratiques, à savoir si les objectifs ont été atteints et comment l'insécurité alimentaire et la malnutrition peuvent être réduites plus rapidement et plus efficacement.

 - o Il est également crucial que nous garantissions la possibilité d'un engagement plus poussé de la jeunesse au sein du CSA, y compris dans le suivi du produit de la politique de la jeunesse et dans le partage des « progrès et des expériences » concernant l'engagement des jeunes dans les systèmes alimentaires.

- En nous inspirant de ce besoin et également du Document de réforme - Partie II, Section B. paragraphe 5 (iii) - nous proposons d'ajouter :
 - 2e. encourage toutes les parties prenantes à documenter les leçons tirées de l'utilisation des recommandations politiques et à partager les progrès et les expériences avec le Comité afin d'évaluer de manière continue leur pertinence, leur efficacité et leur impact - conformément à la pratique de suivi standard du Comité ADD : « *qui est basée sur les principes de participation, de transparence et de responsabilité à tous les niveaux* » - et s'engage à garantir la participation des jeunes au partage des avancées et au suivi de la mise en œuvre.

- 2) Deuxièmement, notant que le projet de décision 2c fait référence à une intervention principale, nous aimerions demander plus d'informations sur la structure et la planification de cette session plénière.
 - Nous demandons spécifiquement plus d'informations sur le processus de décision concernant le choix de l'orateur principal. Nous aimerions proposer que Hannah Wittman ou Anna Korzensky de l'équipe de projet du HLPE soit invitée à prononcer l'intervention principale.
 - Si une discussion de groupe a lieu, les jeunes du MSCPA aimeraient y avoir un siège.

- 3) Enfin, en ce qui concerne le projet de décision 2b, nous voudrions signaler une ironie amère concernant le texte qui loue le travail du HLPE pour la préparation de son rapport.
 - Le HLPE doit, en fait, être applaudi pour son travail.
 - L'ironie de la chose, c'est que la section de justification des recommandations en matière de politique de la jeunesse comprend une mise en garde concernant le HLPE, ce qui est nouveau dans les produits politiques du CSA : « Les rapports du HLPE ne sont pas formellement approuvés par les Membres et, par conséquent, peuvent ne pas refléter leurs opinions. »
 - Tout au long du processus politique, certains États membres ont exprimé leur rejet du rapport.
 - D'autres ont fait l'éloge du rapport lors de la plénière de l'année dernière mais, lors des négociations, n'ont pas défendu ni le rapport ni le rôle clé du HLPE au sein du CSA.
 - Il est important de souligner qu'un Etat membre a ouvertement approuvé le rapport l'année dernière, mais au cours des négociations, a réussi à supprimer des termes clés, tels que la diversité et l'intersectionnalité, notamment en ce qui concerne la reconnaissance de la diversité, de l'intersectionnalité et de la spécificité du contexte des aspirations, des besoins et des expériences des jeunes.
 - Ces termes ne proviennent pas uniquement du rapport du HLPE. La suppression de ces concepts allait en fait à l'encontre de la raison d'être même de ce processus de convergence des politiques tel que défini dans le PTPA, notamment le point relatif au « renforcement de la reconnaissance de l'agentivité, de l'autonomie et de la diversité des jeunes dans les politiques liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition ».

 - Merci de nous donner la parole pour partager ces messages. Les jeunes du MSCPA sont impatients de partager leur évaluation des recommandations politiques lors de la plénière d'octobre.

Point 1g de l'ordre du jour) Données

Aucun autre commentaire de notre part pour le moment.

Point 1h de l'ordre du jour) [RAI](#)

Commentaire préliminaire : nous devrions soulever la question du paragraphe g) : qu'est-ce que cela voudrait dire ? Cela n'a pas été discuté jusqu'à présent. Ce type de suivi est-il une priorité ? Une discussion plus approfondie sur ce sujet est nécessaire.

2) [Mises à jour sur les Axes de travail](#)

Préparation de l'événement intersessions du 16 septembre sur les inégalités : Il n'y a aucune mention de cet événement dans les mises à jour. Est-il toujours au programme ? Comment est-il préparé, comment pouvons-nous y participer ?

3) Préparation de la [CSA 50](#)

Aucun commentaire jusqu'à présent, nous n'avons pas eu le temps d'étudier et de consulter de manière adéquate sur ce point.